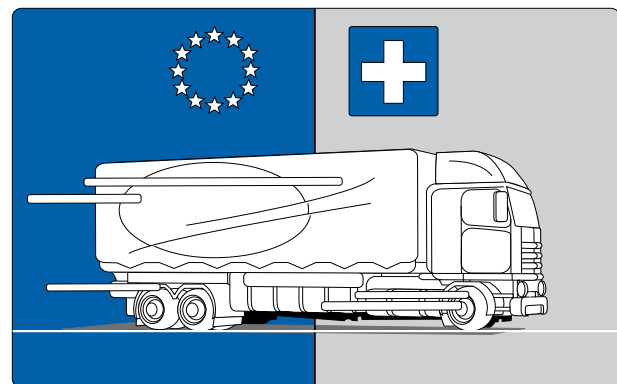


1. Enregistrement du véhicule tracteur



1. Entrée en Suisse avec un véhicule tracteur qui n'est pas encore enregistré.



2. Prenez le permis de circulation du véhicule tracteur et rendez-vous au guichet de la douane.

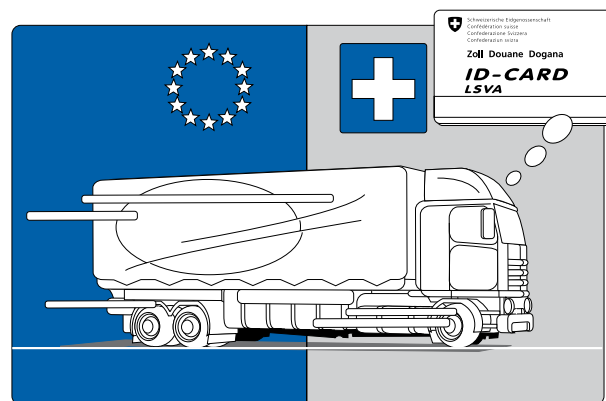


3. Le personnel de la douane enregistre le véhicule tracteur en votre compagnie.

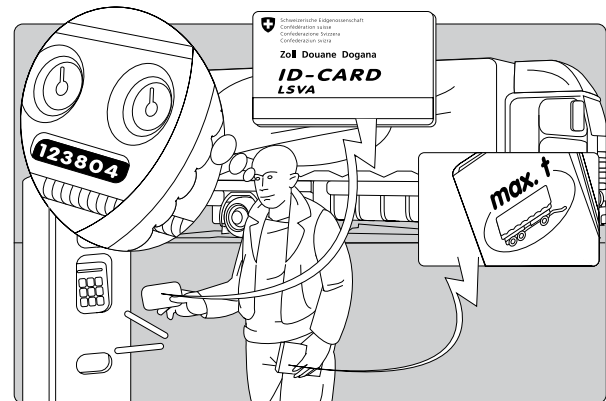


4. Le personnel de la douane vous remet l'ID-CARD de votre véhicule tracteur. Allez au terminal RPL avec l'ID-CARD et déclarez votre course (voir chapitre 2. Déclaration).

2. Déclaration

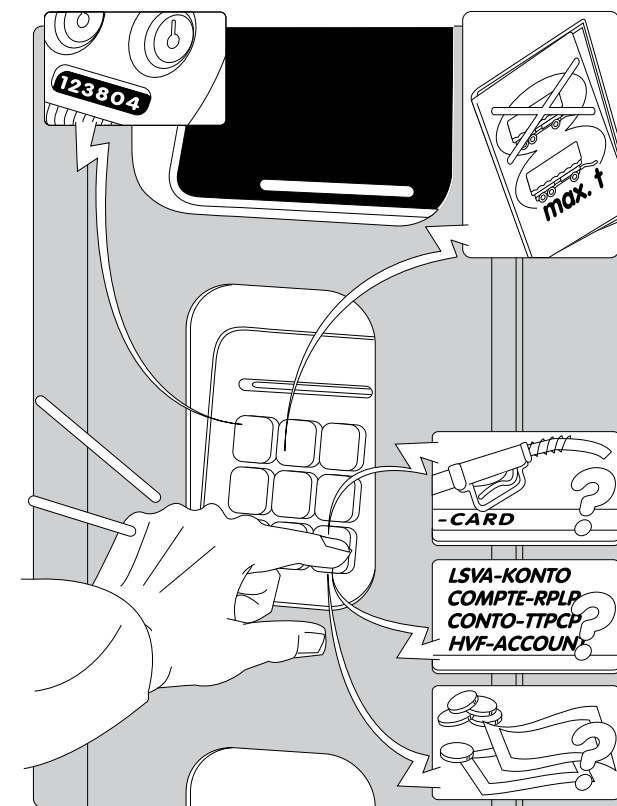


1. Entrée en Suisse avec un véhicule tracteur enregistré. L'ID-CARD est disponible.



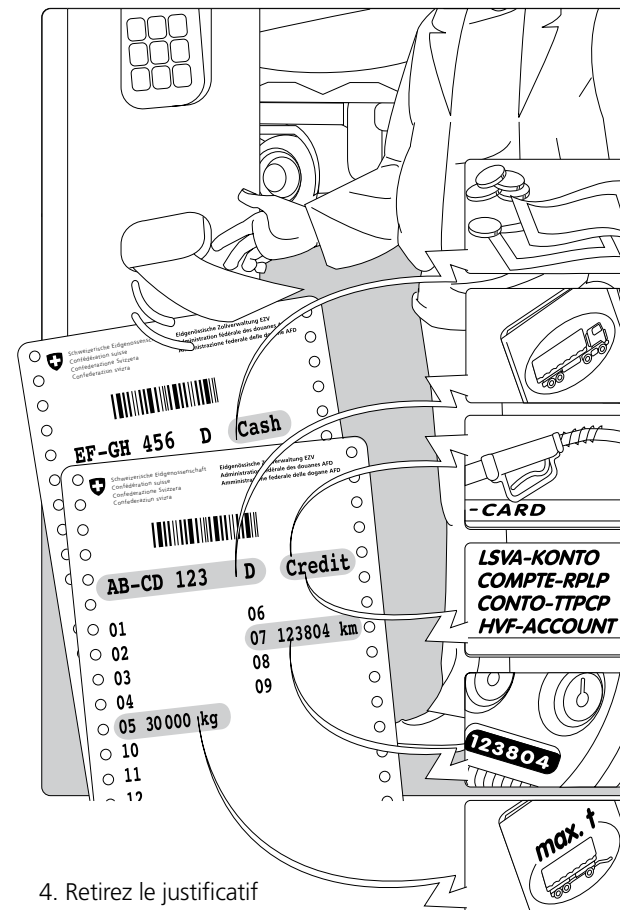
2. Notez le nombre de kilomètres selon le tachygraphe de votre véhicule tracteur et le poids total maximum autorisé de votre remorque (max. t). Rendez-vous au terminal de traitement RPL.

Remarque: des indications incorrectes peuvent avoir des suites pénales !



3. Introduisez l'ID-CARD dans le terminal. Sélectionnez la langue souhaitée et introduisez les données requises:

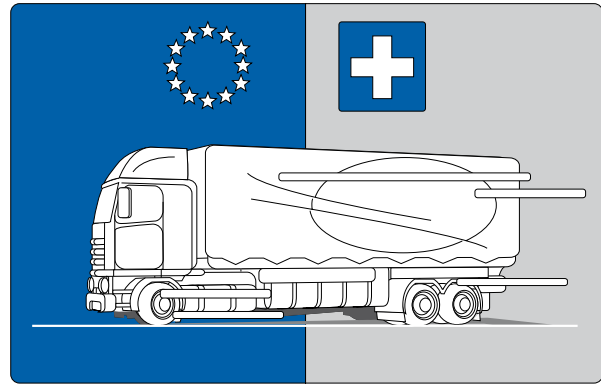
- nombre de kilomètres actuel selon tachygraphe du véhicule tracteur
- remorque «oui» ou «non»
- si «oui»: **poids total maximum autorisé de la remorque (max. t)**
- mode de paiement souhaité: avec la carte de carburant, au débit du compte RPLP (si disponible) ou par paiement en espèces



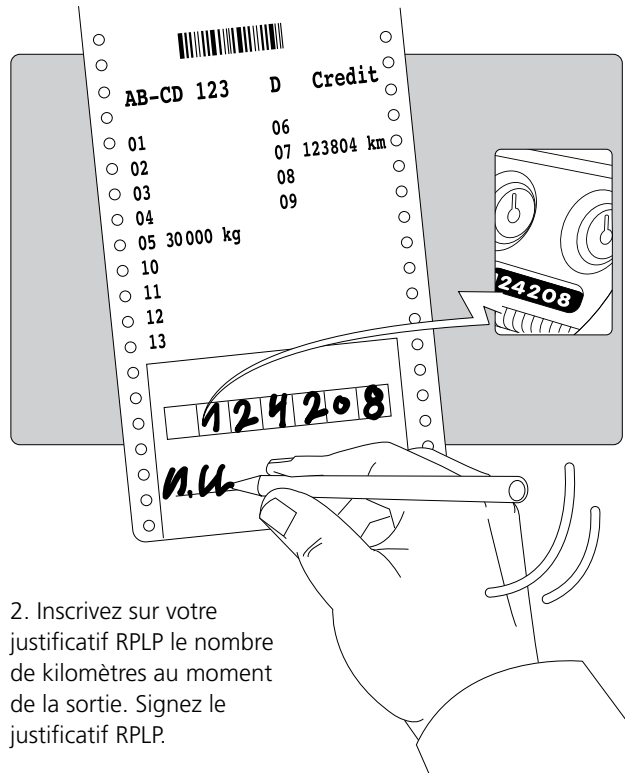
4. Retirez le justificatif RPLP du terminal. Conservez le justificatif RPLP jusqu'à la sortie de Suisse. Le justificatif contient notamment les informations suivantes:

- mode de paiement souhaité
- numéro de plaque de contrôle et signe distinctif du pays du véhicule tracteur
- nombre de kilomètres selon tachygraphe du véhicule tracteur à l'entrée en Suisse
- poids total maximum autorisé de la remorque (max. t)

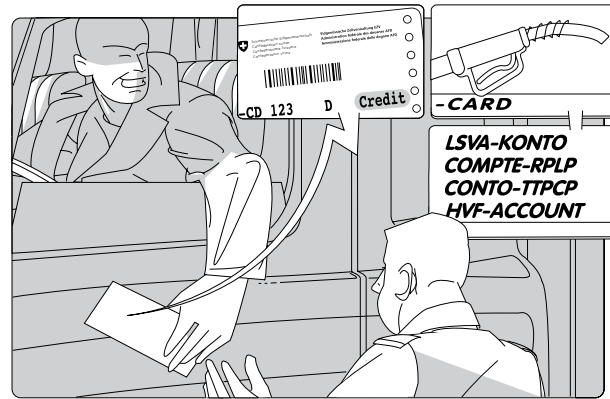
3. Paiement de la RPLP



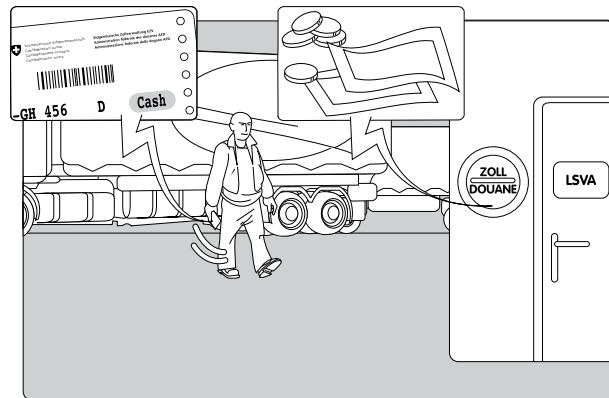
1. Vous quittez la Suisse avec votre véhicule.



2. Inscrivez sur votre justificatif RPLP le nombre de kilomètres au moment de la sortie. Signez le justificatif RPLP.



3. **Justificatif RPLP «Crédit»:** vous payez la RPLP avec votre carte de carburant ou par débit d'un compte RPLP. Donnez au personnel de la douane le justificatif RPLP rempli et signé. Après avoir effectué les formalités douanières, vous pouvez quitter la Suisse.



4. **Justificatif RPLP «Cash»:** pour le paiement en espèces de la RPLP, rendez-vous avec le justificatif RPLP au guichet de la douane. Après avoir effectué les formalités douanières, vous pouvez quitter la Suisse.

Remarque: en cas de paiement en espèces, il vous sera facturé une taxe administrative en plus de la RPLP. Si vous payez la RPLP avec une carte de carburant ou par débit d'un compte RPLP, vous gagnez du temps et de l'argent.